© Assemblée nationale

LETTRE DES DÉPUTÉ.E.S COMMUNISTES
*et des député.e.s des Outre-mer membres du groupe GDR*

# LE MAÎTRE DE L'ILLUSION

La mort de Nahel, abattu à bout portant par un policier lors d'un contrôle routier à Nanterre, a suscité une émotion immense dans le pays. Comment un enfant de 17 ans peut-il perdre la vie pour avoir « refusé d'obtempérer » ? A l'immense tristesse s'est mêlée une profonde colère. Telle une étincelle mettant le feu à la poudrière que sont aujourd'hui nombre de nos quartiers populaires, ce drame a provoqué un embrasement général.

Face à ce déferlement de violences, dans les pas du maire de Nanterre, l'ensemble des élus communistes ont immédiatement appelé au calme. Conscients du poids de ces dégradations pour l'ensemble des habitants de ces quartiers, déjà tellement affectés par la baisse des ressources des communes, l'inflation et le manque de services publics.

Alors que ces soulèvements auraient dû faire écho à nos multiples alertes sur la souffrance de ces quartiers populaires, la réponse gouvernementale est d'un vide sidéral avec l'objectif de tourner cette page gênante intervenue en plein milieu de 100 jours supposés apporter l'apaisement au pays…

Comme lors des mobilisations contre la réforme des retraites, dont l'ampleur a pourtant été historique, Emmanuel Macron et son gouvernement ont persisté dans leur refus obstiné de voir et d'entendre. Comme toujours, ils se sont retranchés derrière la négation des réalités, faisant porter la responsabilité des émeutes sur une partie des Français, allant jusqu'à dire que celles-ci étaient la conséquence d'un manque d'autorité des parents…

D'une crise à l'autre Emmanuel Macron croit encore pouvoir s'en sortir en mettant en scène une énième réconciliation avec les Français.

Ainsi le 17 avril, il leur avait donné rendez-vous pour faire son bilan des « 100 jours ». Un bilan de quoi ? Nous ne saurons jamais puisqu'il a finalement renoncé à s'exprimer pour le 14 Juillet. Ce jour-là ne fut qu'un Waterloo, les « 100 jours » ont pris fin sans tambours ni trompettes mais sous les sifflets. Ce furent 100 jours sans. Cent jours pour rien. Un nouveau rendez-vous manqué avec les Français.

Qu'importe, tel un prestidigitateur, il s'apprête maintenant à sortir de sa manche un remaniement de pacotille pour donner l'illusion qu'il reprend les rênes du pays. Il n'a qu'une idée en tête : nous imposer un retour à « sa » normalité pour poursuivre la mise en œuvre de sa politique au service des plus puissants. Comptez sur nous pour le rappeler à nos réalités communes.

**André Chassaigne,**

Président du groupe de la Gauche Démocrate et Républicaine

#SANTÉ

# AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS : ENTRE DÉNI ET INACTION

**Alors que l'ambition affichée de la loi « Valletoux » était la lutte contre les déserts médicaux, nous avons eu droit à une séries de mesures qui se contentent d'effleurer le problème. À croire que le gouvernement et sa majorité ne prennent pas la mesure de la situation.**

Après avoir examiné en janvier une proposition de loi issue du groupe Renaissance visant à lutter contre la désertification médicale « par la confiance aux professionnels de santé », nous avons renouvelé l'exercice mi-juin en en appelant cette fois-ci à « l'engagement territorial des professionnels » pour améliorer l'accès aux soins.

Cette proposition de loi du député Valletoux (majorité présidentielle) vise notamment à substituer au concept de territoire de démocratie sanitaire celui de territoire de santé avec différentes mesures comme le renforcement des conseils territoriaux de santé ou l'obligation d'adhérer aux communautés professionnelles territoriales de santé. *« Cette réorganisation locale aura-t-elle un effet bénéfique pour les patients ? Obtiendront-ils plus vite un rendez-vous ? La coordination de leur parcours de soins s'en trouvera-t-elle renforcée ? »* s'est inquiété Yannick Monnet lors de la discussion générale.

**En effet, ce n'est pas en cherchant à améliorer l'organisation territoriale sans discuter d'une meilleure répartition des praticiens, d'un conventionnement sélectif suivant la zone d'installation, de mesures plus contraignantes visant à garantir un accès aux soins, que l'on règlera le problème d'un désert médical.**

Celui-ci représente désormais 87 % du territoire. L'urgence est telle qu'il convient d'agir plus profondément, de repenser le système de santé, depuis l'accès à la formation jusqu'au renforcement de l'hôpital public. Bien sûr, le texte comporte quelques dispositions utiles ; mais celles-ci restent malheureusement souvent à mi-chemin, comme la possibilité pour les étudiants en santé de signer un Contrat d'engagement de service public (CESP), mais seulement à l'issue de la deuxième année de leur premier cycle. Certes, l'examen en commission a permis d'enrichir le texte de quelques dispositions transpartisanes, comme l'instauration d'un préavis pour les professionnels quittant leurs fonctions.

Mais l'état de notre système de santé est tel, partout dans le pays, que nous attendions du gouvernement un projet de loi, un véritable plan Marshall d'accès aux soins, inspiré par un regard lucide et comprenant des mesures fortes en vue de soigner nos concitoyens, de garantir partout et à tous un accès aux soins, de revaloriser la formation, le salaire, la reconnaissance des personnels soignants.

Au lieu de cela, le gouvernement a fait mine de s'en préoccuper. Ce texte a-t-il répondu plus que les précédents à la désespérance des millions de Français sans médecin traitant ? Non et c'est fort regrettable pour nos concitoyens mais aussi pour les professionnels de santé, pour ceux auxquels le gouvernement demande sans cesse confiance et engagement, cependant qu'il est de plus en plus manifeste que lui-même se désengage, ignore, voire méprise la situation en matière d'accès aux soins. ◆

Retrouvez l'intervention de Yannick Monnet du 12 juin 2023.

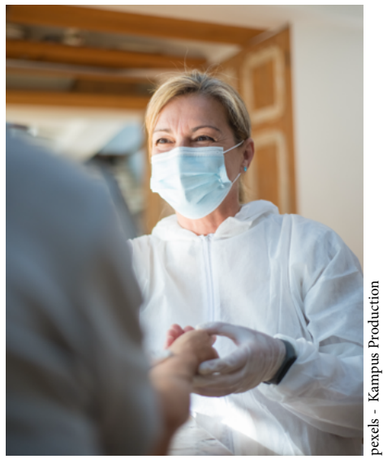

pexels – Kampus Production

### UNE PROPOSITION DE LOI TRANSPARTISANE POUR LUTTER CONTRE LES DÉSERTS MÉDICAUX

Avec 205 députés issus de tous les bancs de l'arc républicain, nous avons déposé une proposition de loi contre les déserts médicaux. Celle-ci s'articule autour de trois grands axes :

- Réguler l'installation des médecins, notamment avec la création d'une autorisation d'installation
- Réformer et démocratiser les études de médecine en priorisant le nombre de places d'étudiants en fonction des besoins de santé dans les territoires et en accordant une bourse dès la première année pour les étudiants s'engageant à exercer dans un territoire sous-dense.
- Réorganiser l'exercice des soins en favorisant notamment le développement des centres de santé et le salariat des médecins et en rétablissant l'obligation de permanence des soins.

Durant l'examen de la proposition de loi « Valletoux », nous avons défendu plusieurs amendements tirés directement de notre proposition de loi. Tous ont été rejetés mais celle-ci sera débattue prochainement.

#VIOLENCES URBAINES

# L'URGENCE DE RECONSTRUIRE APRÈS LES ÉMEUTES

**Les mesures présentées en urgence dans le cadre du projet de loi sur la reconstruction des bâtiments dégradés ou démolis du 27 juin au 5 juillet derniers étaient bien évidemment très attendues par les élus locaux. Mais si ces mesures sont nécessaires, sont-elles pour autant suffisantes ?**

Ces dispositions sont en effet nécessaires et ce, à plus d'un titre. Nécessaire car la reconstruction ouvre la possibilité d'améliorer les conditions d'accueil, la qualité environnementale et la sécurité des lieux qui abritent les services publics de proximité. Nécessaire aussi car l'accélération et la simplification des procédures permettra de réaliser les travaux le plus rapidement possible.

Mais d'un point de vue strictement financier, rien ne garantit que les communes ne verront pas leur budget d'investissement largement amputé par les engagements auxquels elles devront faire face. Les maires s'interrogent comme nous sur l'avenir immédiat et à long terme du budget de leur commune, sur la possibilité de satisfaire aux besoins quotidiens des habitants, et ce texte ne répond que très partiellement à ces interrogations.

**Réparer les bâtiments qui hébergent les services publics de proximité, ce n'est pas réparer le service public.**

Le gouvernement est très sévèrement attendu sur ce point, alors qu'il n'a cessé d'aggraver la logique de rigueur et d'attrition du service public, budget après budget. Banlieues, territoires ruraux et ultramarins, tous subissent depuis des années l'asséchement des services publics, les privatisations et les politiques libérales au détriment de la réponse aux besoins de la population.

**Malgré les demandes des maires, l'État se refuse à nouveau, dans ce texte, à mettre véritablement la main à la poche pour alléger le fardeau des collectivités locales.**

DR

Il continue en la matière à renvoyer à la responsabilité des assureurs. Or, il est à nos yeux absolument nécessaire de mettre à contribution et responsabiliser les compagnies d'assurance afin de garantir la réparation intégrale des dommages subis par les particuliers, par les associations et les organismes de logement qui ont eu à déplorer des atteintes à leurs biens.

Aujourd'hui, la loi pose pour principe que les assureurs n'ont pas à répondre des pertes et dommages occasionnés par des émeutes ou par des mouvements populaires. Il faut mettre un terme à cette aberration. À ce titre, nous avions déposé un amendement visant à rendre obligatoire la couverture intégrale de ces risques et un autre amendement proposant la mise en place d'une contribution exceptionnelle des compagnies d'assurance afin d'alimenter un fonds destiné à indemniser les particuliers et les associations victimes de dégradations. Ces amendements ont été déclarés irrecevables, comme si la réparation dans les meilleurs délais n'était pas une priorité.

Nous avons voté ce texte attendu par les élus locaux, mais il devra être suivi très rapidement, en particulier lors des débats budgétaires de l'automne, d'autres initiatives. ◆

Retrouvez l'intervention d'Hubert Wulfranc du 20 juillet 2023.

#RÉINDUSTRIALISATION

# LA LOI « INDUSTRIE VERTE » RATE L'ESSENTIEL

**Examiné dans des délais contraints juste avant la trêve estivale, le projet de loi « industrie verte » visant à accélérer la réindustrialisation de la France tout en respectant l'environnement, n'a pas été à la hauteur des exigences du moment et a brillé davantage par ses absences que par son contenu.**

Trente ans de désindustrialisation et 2,2 millions d'emplois perdus ne sont pas le fruit du hasard. Ils résultent de renoncements successifs. *« Les libéraux que vous êtes s'inscrivent dans cette continuité. Les traités de libre-échange, les accords de l'OMC (Organisation mondiale du commerce), les traités européens ont instauré une concurrence libre et non faussée, qui joue au détriment de notre tissu industriel »* a lancé Sébastien Jumel en introduction des débats.

Derrière la faillite du site de Florange et celle de certaines usines de Whirlpool, d'Ascoval, d'Arcelor, de Péchiney, ou la liquidation d'Alcatel, il y a des responsables. Les politiques ont laissé faire et les patrons en ont été complices. Ces mêmes patrons arboraient des badges, prétendant créer un million d'emplois grâce aux aides allouées.

Entre 1979 et 2019, elles sont passées de 9,7 milliards à 156,88 milliards. Même courbe s'agissant des dépenses de nature fiscale et budgétaire. Malheureusement, les saignées industrielles ont continué à laminer les territoires et leurs habitants. Tous ces événements sont survenus par idéologie.

Aujourd'hui, Emmanuel Macron déclare son amour à l'industrie. Mais, derrière les déclarations d'amour et les paroles, il faut passer aux actes et c'est un pas que le gouvernement peine à franchir. D'abord, il saucissonne la politique de relance industrielle, en accélérant d'un côté les énergies renouvelables, de l'autre le nucléaire, et en faisant le choix politique de baisser les impôts de production.

*Le gouvernement fait un choix idéologique en considérant que les impôts sont un obstacle à l'implantation d'industries, alors que c'est l'inverse.*

Puis, il renvoie à l'examen du projet de loi de finances de nombreux sujets stratégiques qui auraient dû être au cœur de ce texte. Mais le pire est autre part. Par exemple, il oublie qu'avec les impôts, on peut financer des infrastructures ferroviaires nécessaires à la relance industrielle et des services publics efficaces, que les entreprises nous demandent lorsqu'elles font le choix de s'implanter sur un territoire.

Par ailleurs, ce texte brille par l'absence de dispositions relatives à la formation, à l'organisation des filières, à la relance de la recherche et développement, au service du développement industriel. Pis, force est de constater que ce texte ne permettra pas non plus de réaliser la transition écologique de l'industrie.

Il rate l'essentiel. Il ne faut pas une industrie verte : il faut considérer qu'une industrie est verte une fois qu'elle est relocalisée. Il faut verdir l'ensemble des pans de notre industrie c'est-à-dire investir massivement dans la décarbonation, conditionner les aides des entreprises et soumettre la commande publique à l'objectif de transition écologique en responsabilisant les grands groupes envers leurs sous-traitants.

Comment envisager qu'on puisse atteindre l'objectif d'une souveraineté industrielle verte, alors que 40 % des intrants industriels sont extraits à l'étranger, dans des conditions souvent déplorables sur le plan écologique et social ? Sans régulation du marché, sans protectionnisme intelligent, sans haut niveau de formation, sans investissement massif, il n'est pas d'industrie verte.

© Pixabay

Retrouvez l'intégralité de l'intervention de Sébastien Jumel du 17 juillet 2023

#POUVOIR D'ACHAT

# LE PARTAGE DE LA VALEUR COMMENCE PAR LE SALAIRE

**Le projet de loi du gouvernement sur le « partage de la valeur » repose sur une logique que nous avons toujours combattue : celle du contournement de la question salariale au profit de primes défiscalisées et désocialisées. Une logique qui repousse depuis 6 ans toute hausse des salaires.**

© Markus Spiske - pexels

Le projet de loi portant à la transposition de l'accord national interprofessionnel (ANI) relatif au partage de la valeur au sein de l'entreprise est issu de l'accord qui a été signé le 10 février 2023 entre le patronat et les syndicats, à l'exception de la CGT. Cet accord vise à généraliser à toutes les entreprises de plus de 11 salariés les dispositifs d'intéressement et de participation à compter du 1er janvier 2025.

Avec ce projet de loi, le gouvernement tente de nous faire croire d'une part, qu'il a renoué avec les syndicats et d'autre part, qu'il est favorable au partage. Mais pas n'importe lequel ; le partage de la valeur, presque le partage des richesses. Difficile de croire à cette fiction quand on sait que tout a été fait pour organiser, à chaque occasion, le contournement du salaire, et même sa relégation au second plan.

**Que le gouvernement accorde plutôt des salaires justes et de vrais pouvoirs aux salariés !**

Aussi durant les débats, nous nous sommes battus pour arracher au gouvernement la retranscription du principe, pourtant inscrit dans l'accord, selon lequel les primes prévues *« complètent la rémunération salariale et ne s'y substituent pas »*. C'est déjà le cas à hauteur de 30 % et le phénomène risque de s'amplifier car les politiques conduites par le Président, ses gouvernements et ses majorités, ont accompagné, accrédité, accéléré ce mouvement : toujours plus pour les grands possédants au détriment de celles et ceux qui n'ont pour vivre que leur force de travail, alors même que c'est leur travail qui crée les richesses. Nous l'avons dit et répété : le partage de la valeur commence par le salaire, il réside même essentiellement dans le salaire. Le salaire installe la rémunération dans la durée, garantit les droits, constitue un fil rouge tout au long de la carrière professionnelle.

**Des primes qui privent la Sécurité sociale et les retraites de financements**

Les effets positifs de cet accord seront limités. Quant aux effets négatifs, ils ne font aucun doute. Le gouvernement n'en finit plus de priver la Sécurité sociale de ressources. Il opère d'ailleurs un glissement : la suppression des ressources allouées à la Sécurité sociale et aux retraites va de pair avec la promotion des plans de capitalisation. Et la religion de la prime fait système avec la capitalisation.

Ce faisant, le gouvernement essaye de vendre l'illusion de l'actionnariat salarié comme une libération, comme si, en distribuant quelques actions qui ne donnent aucun pouvoir réel, on abolissait le lien de subordination entre l'employeur et le salarié, la contradiction de classe. Il ne s'agit que de faire semblant, de créer la confusion. Quant aux superprofits, Emmanuel Macron avait promis que les entreprises qui en font seraient obligées d'en faire bénéficier leurs salariés. Mais sous la pression du patronat, ces engagements ont été réduits à la seule obligation de négocier sur comment définir une « augmentation exceptionnelle de bénéfice ». Si la négociation échoue, il ne se passera rien !

Ce projet de loi exprime la vision de la société du gouvernement : une vision dont nous ne voulons pas, celle d'une société toujours plus inégalitaire où régnerait la loi de la capitalisation. Une vision aux antipodes de l'idée du partage de la valeur que nous défendons et qui repose sur le salaire mais surtout sur la solidarité et la justice sociale et fiscale pour l'ensemble de la société.

Lire l'intégralité de l'intervention de Pierre Dharréville le 26 juin 2023.

#JUSTICE

# VERS UNE JUSTICE DE RÉGRESSION

**Au-delà des menaces qu'il fait peser sur les libertés individuelles, le plan d'action proposé n'est pas à la hauteur de la crise de la Justice. Certes, l'augmentation des moyens est un préalable indispensable, mais nous attendions une réforme systémique pour une justice de qualité, là où le gouvernement ne voit qu'une justice de quantité.**

© girxavier - Flickr

Quand un jeune de 17 ans meurt d'une balle tirée par un policier, c'est tout un pays qui crie justice. Quand des représentants des forces de l'ordre sont blessés ou, pire, perdent la vie dans l'exercice de leurs fonctions, nous convoquons la justice. Quand un commerçant voit disparaître son outil de travail dans les flammes et le pillage, nous réclamons la justice. Quand un maire et sa famille sont attaqués en pleine nuit à leur domicile, le pays entier se lève pour exiger que justice soit faite. La justice ne rend pas les vies perdues et n'efface pas les traumatismes subis. Mais la justice amène la paix, la paix sociale.

Dans un monde de plus en plus injuste, où les inégalités ne cessent de se creuser, la justice est toujours plus sollicitée. Et alors que nous sommes si exigeants à son égard, certains oublient parfois qu'elle est rendue, au nom du peuple français, par des femmes et des hommes dont l'engagement n'a d'égal que l'importance de leur mission. Pour les magistrats, les greffiers, les assistants de justice, les avocats, les commissaires de justice et tous les autres auxiliaires, la justice n'est pas qu'une valeur ou un idéal. Pour eux, la justice est palpable. Elle se compte en milliers d'heures de travail, en centaines de dossiers à traiter.

Autant dire que le projet de loi d'orientation et de programmation de la justice était fort attendu. Nous attendions des moyens humains et matériels car nos magistrats et greffiers sont noyés sous les dossiers qu'ils ne parviennent plus à traiter. Le rapport Sauvé illustre la détresse des professionnels de la justice, tout comme la tribune des 3 000 magistrats et greffiers qui, suite au suicide d'une jeune magistrate, alertait sur l'urgence de réformer en profondeur l'institution.

Or ce projet de loi se contente de gérer la pénurie. Pour tenir ses engagements de recruter davantage et plus vite, 1 500 magistrats et autant de greffiers sur cinq ans, le gouvernement brade la formation des magistrats, et s'attaque à l'inamovibilité et à l'indépendance des juges. Pour pallier le manque de personnel, il généralise la dématérialisation : téléconsultation en garde à vue, audiences en visio, caméras-piétons pour les surveillants pénitentiaires. Nous voulons une justice de qualité, le gouvernement prône une justice déshumanisée. Face au manque de personnel de justice, il révise à la baisse les standards de nos droits fondamentaux. Il régularise d'un trait de plume les vices de procédure, il étend les perquisitions de nuit, il élargit les écoutes à tout objet connecté.

Pas un mot, sur la régulation carcérale ni sur la revalorisation des métiers de justice. Les greffiers sous-payés qui manifestent apprécieront. ◆

**PLUSIEURS DISPOSITIONS PORTENT ATTEINTE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES PERSONNES :**

**- l'extension des techniques d'enquête (perquisitions de nuit, activation à distance d'un appareil électronique, permettant la localisation en temps réel, captations, fixations, transmissions et enregistrements de paroles ou d'images dans un lieu privé) ;**

**- l'examen médical par vidéotransmission et intervention de l'interprète par tout moyen de télécommunication audiovisuelle dans le cadre de la garde à vue et de l'audition libre ;**

**- le placement sous assignation à domicile sous surveillance électronique de la personne qui est mise en liberté en raison de l'irrégularité de sa détention provisoire ;**

**- l'unification des délais de renvoi en matière de comparution immédiate.**

#L'ENTRETIEN

# Prisons indignes : la régulation carcérale peut faire son chemin à l'Assemblée nationale

**Elsa, tu as présenté début juillet le rapport issu de ta mission d'information portant sur les alternatives à la détention et l'éventuelle création d'un mécanisme de régulation carcérale, peux-tu nous en dire quelques mots ?**

Je dois commencer par dire que cette mission d'information était une demande de la part de notre groupe tant la question de la surpopulation carcérale nous préoccupe. Il faut rappeler que la France vient d'être à nouveau condamnée par la CEDH sur des conditions indignes et inhumaines dans les prisons de notre pays. Cette surpopulation n'est pas une fatalité.
Nous pouvons agir en sortant de la logique du tout carcéral et en condensant les moyens sur l'accompagnement à la réinsertion et la lutte contre la récidive. Les peines alternatives sont encore trop peu prononcées, elles mordent aujourd'hui plus sur la liberté que sur la détention.
La logique sécuritaire et le populisme carcérale sont de sérieux obstacles pour avancer efficacement et sereinement sur ces questions.

**Quels sujets se sont imposés à vous pendant votre travail ? Quelles solutions semblent faire consensus ?**

En réalité beaucoup de choses font consensus chez les différents acteurs de la chaîne pénale. La surpopulation est massivement soulignée pour l'indignité qu'elle

DR

**« LA LOGIQUE SÉCURITAIRE ET LE POPULISME CARCÉRAL SONT DE SÉRIEUX OBSTACLES POUR AVANCER EFFICACEMENT ET SEREINEMENT SUR LES QUESTIONS DE LA PRISON. »**

représente pour les détenus mais aussi pour les grandes difficultés qu'elles imposent aux agents pénitentiaires. Elle empêche le travail d'accompagnement et de réinsertion. La régulation carcérale s'impose donc pour beaucoup comme un passage obligé. Le consensus se dégage aussi sur la nécessité de redonner du sens à la peine, de donner plus de place et de moyens aux agents d'insertion et de probation, de sortir de la pression médiatique et politique sur des affaires à retentissement national….

**A contrario, quelles problématiques que vous avez dû mettre de côté pendant ce travail aimerais-tu développer à l'avenir ?**

Je conseille à tout citoyen d'aller assister à des audiences de comparution immédiate pour constater le caractère bien trop expéditif de la justice dans ces conditions, c'est un sujet qu'il faut traiter, d'autant qu'il met particulièrement en lumière la question des discriminations. La justice de classe n'est pas qu'un slogan.

**La semaine dernière, l'Assemblée nationale a examiné la loi d'orientation et de programmation de la justice, tu y as porté un amendement visant à la création d'un mécanisme de régulation carcérale qui n'a malheureusement pas été adopté, quelle est la suite ?**

Le garde des sceaux a préféré tendre l'oreille vers Eric Ciotti en acceptant un amendement tendant à la création de 3000 places de prisons supplémentaires, s'ajoutant au plan 15000. Ces places ne seront certainement jamais construites en totalité mais ça légitime un discours inflationniste en la matière.
Je pense néanmoins que la régulation carcérale peut faire son chemin à l'Assemblée. Les débats lors du texte Justice l'ont démontré. Cette revendication est maintenant portée par de nombreux acteurs, de nombreux parlementaires. Nous reviendrons à la charge dès la rentrée. ◆

### INÉGALITÉS DU SYSTÈME ÉDUCATIF FRANÇAIS

© Nicolas Duprey CD78 - Flickr

Plus que dans n'importe quel autre pays de l'OCDE, le système éducatif français reproduit les inégalités sociales. Pire, il les aggrave. Lors des questions au gouvernement du mardi 13 juin, Stéphane Peu est allé droit au but : *« Un pays qui laisse les inégalités se creuser est un pays qui régresse. »* Il a ensuite demandé quelle sera la suite donnée au rapport de la Cour des comptes concernant le manque de contrepartie en matière de mixité sociale dans l'enseignement privé sous contrat, ou encore à la proposition de réunir dans une même académie le département le plus riche de France, Paris, et le plus pauvre, la Seine-Saint-Denis. Peu convaincantes, les réponses du ministre n'ont fait qu'effleurer le problème.

### NON À LA FIN DES TARIFS RÉGLEMENTÉS DU GAZ

© DR

Le 1er juillet, le gouvernement a franchi un nouveau cap dans la libéralisation du marché de l'énergie avec la fin des tarifs réglementés de vente du gaz. Ainsi, près de 7 millions de Français vont subir directement la jungle spéculative autour des prix du gaz. Le 27 juin, Sébastien Jumel a rappelé que cette décision nourrit *« les marchands de savonnettes de l'énergie »*, avant de demander au gouvernement le retour des tarifs réglementés du gaz et de l'électricité. Plus tôt dans l'après-midi, nous étions aux côtés des électriciens et gaziers pour leur exprimer notre soutien dans la lutte pour un service de l'énergie 100% public, protégeant les Français.

### ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE

© Ollie Craig - Pexels

La préservation du foncier est l'un des enjeux de la transition écologique. Mais une stratégie n'est valable que lorsqu'elle s'accompagne d'une mise en pratique efficace et partagée. Le travail accompli durant l'examen de la proposition de loi visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de « zéro artificialisation nette » (ZAN), introduits par la loi Climat et résilience de 2021, a permis de revenir en partie sur la méthode aveugle décidée dans les cabinets ministériels sans prendre en compte les bilans de chaque territoire ni garantir une équité de traitement. Nous avons ainsi accueilli positivement la « garantie rurale » ou encore l'intégration de la problématique des grands projets d'intérêt national ou européen. Nous avons également fait adopter plusieurs amendements pour que les élus locaux soient mieux associés à la gouvernance du ZAN. Il reste néanmoins des « marges d'amélioration » comme l'a concédé lui-même le ministre. Il faudra, par exemple, accompagner davantage les maires, en particulier en ce qui concerne les « friches », ou reconnaître la spécificité des outre-mer en matière de foncier.

### LES MOYENS ET LES MISSIONS DE LA DOUANE

© Price minister - Flickr

Mi-juin, nous avons examiné le projet de loi visant à donner à la douane les moyens de faire face aux nouvelles menaces. L'objectif de ce texte était d'établir de nouvelles modalités du droit de visite qui garantissent à la fois les libertés individuelles et les moyens juridiques dont les douaniers ont besoin pour accomplir leur mission. Les douaniers l'attendaient depuis longtemps, eux qui ont tant à faire non seulement face aux trafics mais aussi face à la libéralisation échevelée des échanges, qui induit de la délinquance et de la contrebande. Durant les débats, nous avons réaffirmé qu'il était essentiel que soient respectées la spécificité et l'expertise des douaniers, et de ne pas céder à la tentation d'élargir leur champ de compétences au risque de les transformer en police de l'air et des frontières (PAF), ce qui tend à être le cas depuis 2017. Nous avons aussi regretté que la question des effectifs n'ait à aucun moment été à l'ordre du jour de ce projet de loi.

### SERVICES EXPRESS REGIONAUX METROPOLITAINS

© Charcoal Soul - Flickr

Vendredi 16 juin, nous avons examiné puis adopté une proposition de loi visant à développer des services express régionaux métropolitains dans une dizaine d'aires urbaines et périurbaines de nos grandes agglomérations et d'accélérer ainsi différents projets à des stades de maturité très divers. Nous partageons en tout point l'objectif de ce texte : favoriser un choc d'offre de services ferroviaires afin d'améliorer de manière radicale les déplacements quotidiens de nos concitoyens et de contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique. Pour autant, nous avons émis plusieurs réserves, notamment concernant la question des moyens de cette ambition ou la tendance à l'externalisation des missions de l'opérateur public historique vers des tiers.

### NOUVELLE HAUSSE DES INDICES LOCATIFS

© Nicolas Duprey CD78 - Flickr

Notre pays connaît une crise considérable du pouvoir d'achat qui frappe d'abord les foyers les plus modestes. C'est dans ce contexte que le gouvernement a proposé le maintien provisoire du plafonnement de revalorisation de la variation annuelle des indices locatifs. En réalité, ce plafond se traduira par une nouvelle hausse de 3,5 %, après celle de l'an dernier, des loyers des particuliers et des petites entreprises. Décidément, l'Exécutif ne semble pas mesurer les conséquences dramatiques d'une nouvelle hausse des loyers sur les familles modestes dont le pouvoir d'achat s'est le plus effondré en deux ans, elles qui ont vu leur loyer augmenter l'an passé et dont les APL ont été rognées. Selon lui, cette mesure constituerait un point d'équilibre entre la protection des bailleurs et celle des locataires. Mais il oublie que les hausses intervenues ces derniers mois ont été supportées pour l'essentiel par les locataires à travers les charges, en particulier l'électricité et le gaz, qui sont directement reportées sur leurs quittances de loyer. Face à cette situation, nous avons fait deux propositions : le gel des loyers et une autre politique du logement. Des propositions qui sont restées lettres mortes.

### ACCORD UE-MERCOSUR

Sans dimension transpartisane, il n'y aurait pas eu de proposition de résolution et nous n'aurions pas eu de débat sur l'accord commercial entre l'Union européenne et le Mercosur. Cette démarche transpartisane a ainsi contraint le gouvernement à parler de négociations qu'il aurait préféré mener en catimini, dans les couloirs de Bruxelles. Sébastien Jumel a expliqué, au nom de notre groupe, à quel point le vote de cette résolution signifiait pour nous la réaffirmation de notre opposition à ce mauvais accord. Celui-ci porte atteinte à la dignité des paysans, à la biodiversité de la planète et à notre souveraineté alimentaire durable. En l'espace de 20 ans, la France a laminé notre agriculture à coups de libre-échange et refusé de protéger nos productions de la concur-

© Hamner Fotos - Flickr

rence déloyale. Cet accord, dont la teneur est bien résumée par la formule « des voitures contre des vaches », risque de polluer nos assiettes en échange de la promesse de préserver nos parts de marché avec l'Amérique du Sud dans certains secteurs, dont l'automobile. Et ce, même si c'est au détriment de la santé des Français.

### SANTÉ MENTALE DES JEUNES

En juin 2020, nous lancions une commission d'enquête sur les conséquences de la covid sur la jeunesse. Les conclusions faisaient état d'une santé mentale préoccupante d'une partie de nos enfants et d'un niveau de prise en charge nettement insuffisant. Professionnels de santé, syndicats étudiants, équipes pédagogiques, tous alertaient sur ce qui constituait une bombe à retardement. En 10 ans, le nombre de pédopsychiatres a diminué de plus d'un tiers alors que les besoins n'ont jamais été aussi grands.

Aujourd'hui, 43% des étudiants sont en détresse psychologique, mais faute de moyens, faute de personnels dans les établissements d'enseignement supérieur, ils ne vont pas consulter. Chez les plus petits, la situation n'est guère mieux avec 13 % des enfants du primaire présentant au moins un trouble de santé mentale. Le 18 juillet, Soumya Bourouaha a alerté le gouvernement sur la nécessité d'augmenter le nombre de pédopsychiatres, en créant de nouveaux postes et en valorisant le choix de la spécialité de pédopsychiatrie dans les cursus de formation, de redonner les moyens aux PMI, mieux accompagner les familles précaires et de nous doter de tous les outils nécessaires à la prise en charge de la santé mentale de nos enfants.

© Adi Korndörfer - Flickr

*« Ces fragilités psychologiques et les comportements autodestructeurs amènent parfois aux violences. La répression ne peut constituer l'unique réponse. »*

**CABINETS DE CONSEIL**

Depuis huit mois, une proposition de loi votée au Sénat à l'unanimité, est déposée sur le bureau de l'Assemblée et la majorité refuse de l'inscrire à l'ordre du jour, malgré nos demandes répétées. Elle reprend les préconisations de la commission d'enquête déclenchée par les sénateurs communistes sur les liens troubles entre l'Exécutif et les cabinets de conseil privés : renforcer la transparence, encadrer le recours, éviter les conflits d'intérêts. Tandis que la Cour des comptes vient de rappeler le gouvernement à l'ordre sur le recours excessif à ces cabinets privés dans la conduite des politiques publiques, Nicolas Sansu, co-rapporteur d'une mission d'information sur les champs d'application de la loi, a prévenu lors des questions au gouvernement du 11 juillet : *« Elle* [la mission] *ne peut servir de prétexte pour repousser sans cesse l'examen du texte sénatorial. Ne tentez pas d'enterrer ce sujet ! »* Une semaine plus tard, nous apprenions que le texte serait finalement inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée en décembre prochain.

© Paola Breizh - Flickr

**NANTERRE : IL FAUT REMETTRE EN CAUSE LA LOI DE 2017**

Depuis janvier 2022, le jeune Nahel est la 13ème personne tuée par la police dans son véhicule à l'occasion d'un « refus d'obtempérer ». En 2017, lors de l'examen de la loi Cazeneuve, nous avions été les seuls à voter contre ce texte et à alerter sur l'élargissement d'un dispositif qui donnait l'illusion aux policiers de pouvoir faire usage de leur arme plus facilement. A l'aune de ce drame, il est urgent de revenir sur cette loi.

**LA CAGNOTTE DE LA HONTE**

Le même jour, Emeline K/Bidi s'indignait au nom de notre groupe du silence assourdissant du gouvernement au sujet de la cagnotte de soutien au policier de Nanterre : *« Ne voyez-vous rien de choquant, d'immoral, d'illégal ? »* Cette cagnotte, qui a été créée par un membre de l'extrême droite, a atteint plus d'1 million d'euros en 5 jours. *« Si ce n'est au nom de la morale, agissez au nom du droit car cette cagnotte cause un trouble à l'ordre public. »*

© MONUSCO/Force - Flickr

**VIOLENCES URBAINES ET ÉCOLE**

Dans son immense majorité, le pays a exprimé son indignation devant la mort du jeune Nahel. Dans le même temps, il a dit sa colère devant les violences et les destructions inacceptables. Nous l'avons rappelé, l'heure doit être à l'apaisement mais *« je veux d'abord rétablir une vérité : non, il n'y a pas de territoires perdus de la République ; il n'y a que des territoires que la République abandonne ! »* a lancé Stéphane Peu lors des questions au gouvernement du 4 juillet. Depuis 2005, hormis la rénovation urbaine, tout s'est dégradé dans les quartiers populaires, notamment l'école. Et de rappeler les mots de Victor Hugo : *« Ouvrez des écoles, vous fermerez des prisons. »*

#L'ENTRETIEN

# Le droit aux vacances pour toutes et tous, un combat dans l'ADN des communistes

**Pourquoi avez-vous choisi avec plusieurs députés de déposer une proposition de loi pour défendre le droit aux vacances ?**

Cet été 40 % des françaises et des français ne partiront pas en vacances. C'est trois points de plus que l'an dernier alors que dans la grande majorité ce sont des personnes qui travaillent toute l'année et qui n'ont pas les moyens de s'offrir un peu de repos et d'évasion. Je trouve cette situation terrible. D'autant que parmi eux, ce sont trois millions d'enfants qui resteront chez eux alors que l'enfance est une période de découvertes à la fois de ce qui les entoure mais aussi de rencontres avec d'autres jeunes de leur âge. Cette année, 850 000 enfants auront la joie de partir en colonie de vacances, il y a 40 ans, ils étaient quatre millions. Je ne comprends pas que nos dirigeants politiques puissent rester insensibles face à cela, il y a pourtant des mesures simples et immédiates qui pourraient être prises pour aider les familles à gouter aux joies des vacances.

**Justement, quelles sont vos propositions ? Sont-elles réellement applicables ?**

Nous avons fait plusieurs propositions et étonnement certaines d'entre elles ont été adaptées et reprises par le gouvernement. Comme quoi quand on veut, on peut agir ! Je pense par exemple à notre idée de billets TER à petits prix pour juillet août. Le ministre des transports, Clément Beaune, a annoncé que 200 000 billets Intercités à 19 euros seraient réservables de juillet à août. Il a également annoncé la création d'un Pass unique d'ici l'été prochain donnant accès aux jeunes à l'ensemble des transports du quotidien. Ces propositions vont dans le bon sens, nous sommes très heureux que cela puisse voir le jour mais nous considérons que le gouvernement peut aller encore plus loin. Par ailleurs, nous demandons l'instauration d'un Pass colo verte pour que chaque enfant puisse s'inscrire gratuitement à une colo en primaire et dans le secondaire. Nous défendons également la gratuité de la formation au BAFA et de celle de nageur-sauveteur. Cet été, 40 000 animateurs et 5000 nageurs-sauveteurs manquent à l'appel, c'est énorme. Ce sont des métiers qu'il faudrait revaloriser.

© DR

**« CETTE ANNÉE, 850 000 ENFANTS PARTIRONT EN COLONIE DE VACANCES, IL Y A 40 ANS, ILS ÉTAIENT QUATRE MILLIONS. »**

**Finalement, on sent que le droit aux vacances s'inscrit dans une dimension d'émancipation et d'éducation populaire…**

Bien sûr, c'est au cœur de nos combats, c'est l'ADN du Parti communiste ! L'instauration des semaines de congés payés était un combat mené par le Front populaire et nous l'avons obtenu en 1936. Cet héritage nous pouvons en être fiers et nous avons le devoir de veiller à ce qu'il perdure pour les générations à venir. Le travail de toutes et tous doit permettre à chacun de vivre dignement au quotidien, mais aussi de sortir de son quotidien.
Le voyage, quelle que soit la destination, c'est élargir son champ de découvertes, profiter d'instants de repos, vivre des aventures, s'émerveiller de ce qu'on ne connaît pas. Je pense à cette initiative que le Parti met en place chaque année en emmenant des familles à la mer. A chaque voyage des enfants qui ne quittent quasiment jamais leurs quartiers découvrent la plage et la mer, et non derrière un écran. C'est un bel exemple des valeurs que nous défendons pour toutes et tous. Il est clair que l'éducation populaire et l'émancipation sont toujours au cœur de nos combats. ◆

## #AGENDA

### SEPT 2023 PROJET DE LOI FRANCE TRAVAIL

L'Assemblée reprendra ses travaux avec l'examen du projet de loi sur le plein emploi, appelé aussi « France travail ». Adopté le 12 juillet dernier par les sénateurs, ce texte transforme notamment le service public de l'emploi en créant un opérateur en chef qui sera France travail, ex-Pôle emploi, et deux autres opérateurs : France travail jeunes (missions locales) et France travail handicap (Cap emploi). Il comporte également une mise sous condition du revenu de solidarité active (RSA) avec l'obligation pour les allocataires d'effectuer une activité d'au moins 15 heures par semaine. Le projet de loi contient plusieurs autres volets comme une vaste réforme de la formation ou l'accès à l'emploi des personnes handicapées. Après les deux précédentes réformes de l'assurance chômage, France travail assume pleinement reléguer la question de la qualité de l'emploi pour favoriser la seule logique de l'adéquation du travailleur aux besoins de l'entreprise.

### SEPT 2023 JOURNÉES PARLEMENTAIRES

La rentrée parlementaire sera marquée par les traditionnelles Journées parlementaires qui se tiendront les 28 et 29 septembre, à Saint-Brieuc, sur la circonscription de Gérard Lahellec. Ces deux jours de travail permettront aux sénateurs et députés communistes, ainsi qu'à leurs collaborateurs, de « plancher » sur des sujets d'actualité mais aussi sur des questions plus larges comme la démocratie, l'immigration ou le développement durable.

### SEPT - OCT 2023 CALENDRIER DE RENTRÉE

- 25 septembre : session extraordinaire
- 2 octobre : début de la session ordinaire 2023-2024
- 10 octobre : prochaine « Lettre des député.es communistes »

André CHASSAIGNE
Président de groupe
député du Puy-de-Dôme

Soumya BOUROUAHA
députée de Seine-Saint-Denis

Pierre DHARRÉVILLE
député des Bouches-du-Rhône

Elsa FAUCILLON
députée des Hauts-de-Seine

Sébastien JUMEL
député de Seine-Maritime

Jean-Paul LECOQ
député de Seine-Maritime

Yannick MONNET
député de l'Allier

Stéphane PEU
député de Seine-Saint-Denis

Jean-Victor CASTOR
député de Guyane

Steve CHAILLOUX
député de Polynésie

Emeline K/BIDI
députée de la Réunion

Karine LEBON
députée de la Réunion

Tématai LE GAYIC
député de Polynésie

Fabien ROUSSEL
député du Nord

Nicolas SANSU
député du Cher

Frédéric MAILLOT
député de la Réunion

Marcellin NADEAU
député de la Martinique

Mereana REID-ARBELOT
députée de Polynésie

Davy RIMANE
député de Guyane

Jiovanny WILLIAM
député de la Martinique

Jean-Marc TELLIER
député du Pas-de-Calais

Hubert WULFRANC
député de Seine-Maritime

## SUIVEZ NOTRE ACTUALITÉ

groupe-communiste.assemblee-nationale.fr

## NOUS JOINDRE

126, rue de l'Université
75 007 Paris

groupe.gdr@assemblee-nationale.fr
01 40 63 60 81